

APPEL À CANDIDATURES

LE HCÉRES RECRUTE UN DIRECTEUR OU UNE DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2025

PRÉSENTATION DU HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (HCÉRES)

Le Hcéres est l'autorité publique indépendante en charge de l'évaluation du système français d'enseignement supérieur et de recherche. Son organisation et son fonctionnement sont notamment régis par les articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 et R. 114-1 à R. 114-23 du code de la recherche.

Ses missions sont les suivantes :

- Évaluer les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements, les organismes de recherche, les fondations de coopération scientifique et l'Agence nationale de la recherche, les entités de recherche, les formations et diplômes des établissements d'enseignement supérieur ou, le cas échéant, valider les procédures d'évaluation réalisées par d'autres instances ;
- Concourir à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche à la demande des pouvoirs publics ;
- Évaluer, à leur demande, les établissements d'enseignement supérieur étrangers ;
- Produire des analyses et indicateurs à l'échelle nationale et internationale en s'appuyant sur les travaux de l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST), département du Hcéres ;
- Contribuer à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique, observer les pratiques et accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de leurs obligations, en s'appuyant sur l'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis), département du Hcéres.

Le Hcéres est composé d'un secrétariat général et de départements, chacun dirigé par une directrice ou un directeur, désigné par la présidente pour une durée de quatre ans renouvelable une fois.

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

Le Département d'évaluation de la recherche évalue chaque année près de 500 entités de recherche recevant des financements publics : unités de recherche, structures fédératives du type Maisons des Sciences de l'Homme ou Observatoires des Sciences de l'Univers, centres d'investigation clinique, etc. L'objectif de cette évaluation, qui aboutit à l'élaboration d'un rapport pour chaque entité de recherche et d'une synthèse recherche pour chaque établissement, est d'apporter un regard extérieur aux entités évaluées et des instruments de pilotage destinés à leurs tutelles.

Le département d'évaluation de la recherche est composé, en plus du directeur ou de la directrice, d'une cheffe de département, d'une quinzaine d'agents permanents et d'une centaine de conseillers scientifiques, dont certains, de par leur rôle de coordinateurs, assistent de près la direction du département.

MISSIONS DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE

Membre du comité de direction, le directeur ou la directrice du département d'évaluation de la recherche participe à l'élaboration de la stratégie d'évaluation de la recherche par le Haut Conseil et à sa mise en œuvre. A ce titre, il rend compte directement auprès de la présidente.

Il lui appartient notamment :

- D'établir, en vue de leur approbation par le collège, les processus et référentiels d'évaluation correspondant aux missions du département en lien avec les autres départements concernés ;
- De dialoguer avec les établissements en amont et au cours de leur évaluation dans le cadre de l'évaluation intégrée ;
- De dialoguer avec les instances nationales d'évaluation des personnels qui contribuent à l'évaluation des unités de recherche ;

- D'organiser la conduite des évaluations, la réflexion méthodologique et les retours d'expérience dans le cadre de l'amélioration continue des processus d'évaluation ;
- D'évaluer l'usage par les entités évaluées des infrastructures de recherche qui sont à leur disposition ;
- De composer, former et diriger les équipes associées à chacune des évaluations ;
- De valoriser les résultats de l'évaluation des unités de recherche sous forme de synthèses disciplinaires nationales, de synthèses sur la recherche dans les établissements ou sous d'autres formes ;
- De mettre en place l'évaluation par les *Scientific Advisory Boards* ou assimilés ;
- De participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques et des travaux transversaux du Hcéres ;
- De favoriser le développement des compétences nécessaires aux activités du département.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES REQUISES

- Très bonne connaissance de l'environnement international, européen et français de la recherche ;
- Excellente maîtrise de la recherche et de l'enseignement supérieur, de leurs différents enjeux, de leurs évolutions récentes et de leurs acteurs au niveau national, européen et international et capacité à développer une vision stratégique en la matière ;
- Expérience avérée dans la direction des unités de recherche et / ou dans le pilotage de la recherche au sein des établissements ou des organismes ;
- Expérience en matière d'évaluation dans le domaine de la recherche ;
- Capacité à interagir à haut niveau avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (acteurs académiques, parties prenantes, pouvoirs publics) ;
- Solides compétences managériales (management d'équipe et conduite du changement) ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Pratique courante de l'anglais.

STATUT

Il s'agit d'un poste qui peut être envisagé sous la forme du recrutement d'un collaborateur à temps plein ou d'une mise en délégation à temps partiel par l'établissement (organisme de recherche ou université).

PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Conformément à la délibération n°2023-3-05 du collège du Hcéres, la directrice ou le directeur du département d'évaluation de la recherche est désigné(e) pour un mandat de quatre ans par la présidente du Haut Conseil. Cette dernière est assistée dans son choix par une commission, dont elle désigne les membres et qu'il préside.

La commission est composée, outre sa présidente, de quatre à six membres choisis pour leurs compétences et leur expérience dans l'enseignement supérieur et la recherche. La présidente du Haut Conseil peut également inviter à participer à la commission des responsables du Secrétariat général ou de départements du Haut Conseil.

En cas de pré-sélection, les auditions des candidats se tiendront la semaine du 21 au 25 juillet 2025, la date restant à être fixée.

POUR CANDIDATER

Les candidat(e)s doivent adresser leur dossier (*curriculum vitae* et lettre de motivation) avant le **14 juillet 2025 à 12h** par voie électronique à l'adresse presidence@hceres.fr. Des informations complémentaires peuvent être demandées à cette même adresse.

Lieu d'exercice des fonctions : 19 rue Poissonnière dans le 2^{ème} arrondissement de Paris (lignes 8 et 9 - Bonne Nouvelle ; ligne 3 – Sentier ; lignes 4 et 8 - Strasbourg St Denis).